



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2023- 14**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

Du mardi 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le 04 avril, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Effacement de dettes (dossier n°000122004001P) suite à la Commission de Surendettement des Particuliers des Pyrénées-Orientales – Budget Annexe de l'Eau

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 07 avril 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 30 mars 2023

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le courrier en date du 18 mai 2022 émanant de la Commission de Surendettement des Particuliers des Pyrénées-Orientales concernant des mesures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'une administrée,

VU le mail en date du 06 mars 2023 émanant du Service de Gestion Comptable de Langres,

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, indique à l'assemblée que le Service de Gestion Comptable de Langres a adressé à la Commune, une copie des créances concernées par un effacement de dettes émanant de la Commission de Surendettement des Particuliers des Pyrénées-Orientales (Banque de France) datant du 18 mai 2022.

Il s'agit du dossier n°000122004001P concernant une administrée, dont la situation fait état de dettes non soldées sur le Budget Annexe de l'Eau pour un montant de **2 011.24 €**.

La Commission de Surendettement des Particuliers des Pyrénées-Orientales a décidé d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire avec effacement de ses dettes.

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, demande donc à l'assemblée d'acter l'effacement des dettes de ce dossier présenté ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 07/04/2023
ID : 052-215200403-20230404-DEL2023_14-DE

Un mandat sera émis au compte 6542.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acter l'effacement des dettes du dossier n°000122004001P présenté ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 06 avril 2023

Le Maire



Monsieur André NOIROT

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER